



Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

PROCÈS-VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL**

MERCREDI 8 JUILLET 2026 À 19 H 00

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le mercredi 8 juillet à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué le 3 juillet 2026, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, Maire.

Étaient présents : MMES, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, BIOULAYGUES, CARRIER, GRASSAT, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, PERSIL, POUJOULY, TRESGOTS, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes : MMES LONGIN (pouvoir à Marina POUJOULY), PAQUET (pouvoir à Gaëlle LE LAN-LE LUYER)

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2151-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Marc WECKSTEIN est élu à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Pas d'observations de la part des membres du Conseil Municipal.

Vote : approuvé à l'unanimité

3/ DÉSIGNATION DU COORDINATEUR COMMUNAL INSEE – DL 36/2026

L'INSEE va procéder au recensement de la population du village entre le 21 janvier 2027 et le 20 février 2027. Ce recensement est très important pour la commune car ses résultats sont pris en compte dans le calcul des dotations budgétaires de l'État.

M. le Maire propose la désignation de Pascal CARRIER en tant que coordinateur communal pour ce recensement en raison de l'expérience qu'il a acquise lors du précédent recensement en 2022.

Vote : approuvé à l'unanimité

4/ DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE – DL 37/2026

M. le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité de faire prendre conscience aux jeunes générations de l'importance de la Défense Nationale en raison du contexte géostratégique tendu qui prévaut désormais au niveau mondial. Aussi, il considère indispensable que le conseil municipal désigne désormais en son sein un correspondant Défense.

Pascal MAINGUY propose d'assurer ce rôle.

Vote : approuvé à l'unanimité

5/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE VERNON – DL 38/2026

Monsieur le Maire rappelle que 80 % des sapeurs-pompiers sont volontaires. Il est donc indispensable d'intéresser des jeunes afin d'assurer un recrutement continu des nouveaux pompiers volontaires. C'est dans ce but que Vernon rouvre son école de jeunes pompiers volontaires. Le financement de cette école est assuré en partie par le SDIS de l'Eure par prélèvement sur un budget tendu.

Pour compléter ce financement, l'école sollicite les communes pour un financement complémentaire afin de permettre des actions de sensibilisation.

Considérant que la mission des sapeurs-pompiers est de première importance, le conseil municipal se déclare favorable à une subvention pour affirmer son soutien au démarrage de cette action. Un bilan des actions menées serait conduit pour envisager éventuellement de renouveler cette subvention pour les prochaines années.

Il est donc proposé de verser une subvention de 200 € pour l'année 2026.

Vote : approuvé à l'unanimité

6/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT – DL 39/2026

M. le Maire propose de solliciter une aide financière pour l'aménagement paysager de l'aire touristique multimodale afin de renforcer l'attractivité touristique du site.

Une étude du CAUE27 réalisée en mai 2026 a permis d'éclaircir les intentions et de préciser les partis pris à envisager pour mener la suite du projet.

Après examen des propositions des deux prestataires reçues, le devis de l'entreprise Racine POP pour un montant de 19 470 € HT est retenu.

M. le Maire souhaite déposer une demande de subvention au titre des aides proposées par le Département – dispositif MON VILLAGE MON AMOUR selon le plan prévisionnel suivant :

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
DETR				
DSIL				
DEPARTEMENT	Mon Village Mon Amour	3 894 €	20 %	
FONDS DE CONCOURS SNA		5 841 €	30 %	
Sous-total aides publiques		9 735 €	50 %	
Autofinancement/reste à charge collectivité		9 735 €	50 %	
Montant global HT du projet		19 470 €	100 %	

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'opération,
- approuve le plan de financement proposé,
- autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant,
- autorise le Maire à inscrire cette opération au budget 2026.

6/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE SEINE NORMANDIE AGGLOMÉRATION – DL 40/2026

M. le Maire propose de solliciter une aide financière pour l'aménagement paysager de l'aire touristique multimodale afin de renforcer l'attractivité touristique du site.

Une étude du CAUE27 réalisée en mai 2026 a permis d'éclaircir les intentions et de préciser les partis pris à envisager pour mener la suite du projet.

Après examen des propositions des deux prestataires reçues, le devis de l'entreprise Racine POP pour un montant de 19 470 € HT est retenu.

M. le Maire souhaite déposer une demande de subvention au titre des aides proposées par SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION selon le plan prévisionnel suivant :

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
DETR				
DSIL				
DEPARTEMENT	Mon Village Mon Amour	3 894 €	20 %	
FONDS DE CONCOURS SNA		5 841 €	30 %	
Sous-total aides publiques		9 735 €	50 %	
Autofinancement/reste à charge collectivité		9 735 €	50 %	
Montant global HT du projet		19 470 €	100 %	

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'opération,
- approuve le plan de financement proposé,
- autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant,
- autorise le Maire à inscrire cette opération au budget 2026.

7/ QUESTIONS DIVERSES

ÉQUIPEMENTS DISPOSITIF CONFORT ÉTÉ : M. le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par EDF et le ministère de l'Éducation Nationale d'une aide aux dispositifs de confort d'été pour les locaux scolaires (ventilateurs, brasseurs d'air, climatisation ...) d'un montant maximal de 400 € par équipement dans la limite de 10 équipements. Il est décidé que l'équipe technique étudiera les solutions de type « brasseur d'air » en plafond et présentera à la prochaine réunion une estimation du coût « fourniture et pose ».

VILLE A JOIE : M. le Maire indique que la commune est sollicitée pour la mise en œuvre d'un événement au cours de l'été par l'association « Ville à Joie » qui organise des tournées itinérantes multi-services dans les communes rurales. Compte tenu du délai trop court, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

JOURNÉE CITOYENNE : M. le Maire rappelle le projet de journée citoyenne pour l'aménagement de la sente de la Cavée. L'objectif est de procéder au débroussaillage, au comblement des trous et à l'aménagement d'un escalier à base de rondins pour éviter les risques de chutes. Alexandre GRASSAT est chargé de préparer cette journée et en particulier de faire le point sur ce qu'il est nécessaire d'acheter en termes de matériaux et le matériel à mobiliser.

PLAN CANICULE : Le plan Canicule vient d'être réactivé et implique désormais une obligation pour les communes de recensement des personnes fragiles. Il est convenu de reprendre le dispositif mis en œuvre au cours du précédent épisode. Chantal ANDRIEUX prend en charge le quartier des Barillets pendant les congés de Fanny PAQUET. Marina POUJOULY attire à ce sujet l'attention sur la nécessité de connaître les dates de congés des membres du conseil municipal pour pouvoir réaffecter les zones d'interventions en cas de nouvel épisode caniculaire.

PRÉSENCE VERTE : Marina POUJOULY rencontre le 19 août à 14h30 l'équipe de Présence Verte qui présentera à cette occasion les nouveautés de ce dispositif.

FORUM DES ASSOCIATIONS : Albert PERSIL a contacté les associations du territoire en vue de l'organisation du Forum des Associations prévu le 5 septembre à Pressagny. A ce jour, il a reçu 5 réponses négatives de la part des associations des autres communes. La date limite de réponse est le 24 juillet. Il est décidé que si seules des associations de Pressagny-L'Orgueilleux répondent positivement, le Forum des Associations ne sera pas organisé.

CÉLÉBRATION 14 JUILLET : Lionel LOCHON indique qu'un arrêté préfectoral vient d'interdire la vente et la consommation d'alcool dans l'espace public à partir du 9 juillet 8h jusqu'au 15 juillet 8h. Dans ces conditions il est décidé d'annuler la manifestation prévue (camembert/vin rouge, repas partagé). En échange Lionel LOCHON propose d'organiser une soirée festive le 25 septembre.

DISPOSITIF ANGELA : Lionel LOCHON indique qu'à l'occasion d'une réunion du CISPD (Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) a été présentée l'étude pour mettre en place le dispositif « Demander Angela » dans le département de l'Eure. L'objectif est de définir des lieux publics comme lieux de sécurité pour les personnes en danger (harcèlement de rue, agression sexuelle et violence diverses) et de pouvoir accueillir et prendre en charge rapidement les personnes en danger. Ce dispositif existe déjà dans d'autres départements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance
Marc WECKSTEIN

Le Maire, Pascal MAINGUY